

Il n'avait pas tout à fait tort, mon ami, l'ancien mineur, lorsqu'il me traitait de Belge, l'autre jour au match d'Onnaing. Je dirai même que Blopaselszy — c'est le nom de code que je lui attribue, faute de connaître le vrai — a énoncé ce jour-là... un quart de vérité (expression, on l'aura compris, qui n'est point parole d'avocat).

Par mon éducation comme par toutes mes fibres, je suis Français — et d'autant plus fier de l'être que je voyage beaucoup à l'étranger. Aussi cocardier que mon père ? Disons que je le suis à ma façon, même si je n'ai jamais combattu les armes à la main, contrairement à lui (et à mon grand-père). J'avais onze ans à la signature des accords d'Évian qui mirent fin au dernier conflit que la France ait connu...

Français, donc — et à moitié corse par ma mère — je n'en suis pas moins fier, également, du quart de sang belge qui coule dans mes veines et que je, dois, avec mon patronyme, à mon grand-père paternel.

Non, Madame, comme dirait Paul Peniaux, Jean Borloo n'était, ni porion à Anzin, ni ouvrier sidérurgiste — et encore moins maître de forge ou directeur d'usine — aux Forges et Aciéries du Nord et de l'Est * à Trith, où les descendants de la colonie belge implantée en 1882 représentent aujourd'hui 30 % de la population.

Alors, métallo à Quiévrehain-Blanc-Misseron, un autre

* Leur fusion avec Denain-Anzin, en 1948, donna naissance à Usinor.

fief belge? Pas davantage. Vous pensez peut-être à l'un de ces paysans belges dont quelqu'un me disait, sans doute en pensant me faire plaisir, que, s'ils n'avaient pas inventé le fil à couper le beurre, ils avaient, en revanche, introduit dans l'agriculture du Nord une technique de binage des betteraves assez géniale... Merci du compliment, c'est encore une erreur.

Mon grand-père était un petit Belge de Belgique et d'origine sociale très modeste qui devait ressembler comme un frère à tous ces Belges du Valenciennois mais à ceci près qu'il n'avait pas encore eu le temps d'exercer véritablement un métier lorsque les troupes du Kaiser allemand envahirent la Belgique en 1914. À peine majeur, le voici engagé pour défendre «le Roi, la Loi, la Liberté» *.

Après l'armistice — et c'est là que son destin bascule — il appartient aux unités combattantes sélectionnées pour représenter l'armée royale belge au grand défilé de la Victoire sur les Champs-Élysées à Paris. Enthousiasme indescriptible. Il prend sa part des ovations, des embrassades et se sent tellement adopté par le peuple de Paris qu'il décide de rester. Sa carrière belge est finie. Une seconde vie, parisienne, commence.

Il épouse Marianne Le Cognic dont je n'ai pas besoin de préciser l'origine provinciale — et voici comment mon dernier quart de sang est celté! Lui travaillera comme ouvrier chez Citroën, Quai de Javel, jusqu'à sa retraite. Elle exercera un métier plus modeste, du moins si j'en crois le journaliste Paul Courty qui écrivait, quarante ans plus tôt, soulevant un scandale: «La domesticité est le seul obstacle à l'égalité complète en France. Tout le monde serre aujourd'hui la main d'un ouvrier. Peu d'hommes, même les plus libéraux, en font de même avec leurs domestiques.»

Je suppose que les mentalités avaient considérablement évolué en quatre décennies. Je suis sûr, en tout cas, aussi loin que remontent mes souvenirs d'enfance, que la rancœur a toujours été un sentiment étranger à ma famille.

* Chacun sait que ce sont les derniers mots de la Brabançonne, l'hymne national belge. Quant au Roi, je rappelle qu'il s'appelait Albert I^{er} et qu'il a fait l'objet d'une immense vénération, aussi bien en France qu'en Belgique où on l'appelait «le Roi Chevalier».

Jean et Marianne habiteront toute leur vie rue de Tournus, dans le XV^e arrondissement de Paris, non loin de l'usine Citroën. Là naîtra Lucien... Mais, pour évoquer mon père, puisque c'est de lui qu'il s'agit, je vous invite à faire un crochet par Raïsmes. Qui ne connaît à Raïsmes la pharmacie Decobert? Eh bien, je cède la place à Lucien Decobert le frère du pharmacien de Raïsmes qui, dans son livre *Aux Petits Soldats*, édité en 1971 et préfacé par le colonel Rémy, consacre les lignes suivantes à l'auteur de mes jours.

«D'ascendance belge, il est le plus spontané des camarades. Et l'un des plus profonds. Tout ce qu'il est, il le doit à ses efforts, mais aussi à trois ou quatre anciens de la Maison. Douze à quinze ans plus tôt (nous sommes en 1945), ce noyau serré d'amis, imprégné de vraie culture, a vu venir à lui, portant culottes courtes, un minuscule adolescent. Borloo arrivait là, poussé par la nécessité de gagner sa vie très vite. Pour lui, pas question d'études alors qu'il éclatait d'intelligence.»

«Cette injustice parut insupportable à ses aînés. Alors, ils entreprirent en commun de guider le garçon. C'est donc à la Compagnie d'Assurances "le Phénix Espagnol" qu'avec eux Lucien Borloo ferait ses humanités. Elles étaient sanctionnées quand 39 arrive. Croix de Guerre dans les Commandos. Captivité. Une laryngite chronique avait permis le rapatriement. On considérait Borloo comme "un des espoirs de la Compagnie". Il venait d'épouser la fille aînée de son premier bienfaiteur...» *

Ce «premier bienfaiteur», qui était le meilleur ami de Lucien Decobert, s'appelait Louis Acquaviva, il était corse, avait épousé une Corse et lui avait fait huit enfants dont l'aînée fut donc ma mère. Après la nationalisation des plus importantes sociétés d'assurances par la loi du 25 avril 1946, mon père entra dans une Caisse de Retraites où il devait terminer sa carrière, débutée comme garçon d'étage au Phénix Espagnol.

Puisque l'on m'a déjà posé la question — par boutade, je suppose — je précise que la famille de ma mère n'a aucune parenté, même en ligne collatérale, avec celle du fameux général des Jésuites, Claude Aquaviva, dont le célèbre code

* Éditions PYM, Paris. J'ai rétabli dans ma citation l'identité exacte de mon père et la raison sociale de la compagnie que l'auteur avait masquées.

«Ratio studiorum» régit depuis 1599 l'enseignement dans les Collèges de la Compagnie de Jésus. Premièrement, il était issu d'une famille aristocratique italienne, tandis que ma mère procède d'une famille roturière corse. Deuxièmement, ni elle — qui, du reste, pas plus que mon père, n'a fait d'étude — ni ma sœur aînée, professeur de latin et de grec, dont le bachot a été le premier diplôme de la famille, ni mon petit frère, Olivier, directeur de la chaîne des «Relais et Châteaux», ni moi-même n'avons jamais étudié chez les Pères.

Nous avons été élevés, tous les trois, comme nos parents avant nous, dans une culture de Français moyens, dans le sens du devoir et de la parole donnée, dans cet humanisme de la morale qui veut que la réussite n'ait pas de valeur en elle-même si elle n'est pas méritée et bien utilisée. Mais notre catholicisme, que je qualifierai de classique, s'il nous oriente de préférence vers certaines formes de vie associative — ma mère est vice-présidente internationale des équipes de Saint-Vincent de Paul — ne nous empêche pas d'être des enfants de l'école laïque.

C'est donc le lycée Janson-de-Sailly qui m'a conduit jusqu'au bac de lettres classiques. Et même au-delà, puisqu'en dépit de mon goût marqué pour les sciences, l'honneur que m'avait fait Janson en me désignant pour le représenter aux épreuves de lettres du Concours Général m'interdisait de refuser l'année passionnante d'hypokhâgne vers laquelle on m'orienta d'office. Dès l'année suivante, cependant, cédant à mes intuitions, je bifurquais vers le droit, la finance et, finalement, le campus de Jouy-en-Josas (H.E.C.-I.S.A.).

En 1976, nanti du diplôme financier obtenu à l'I.S.A. l'année précédente, je troquais provisoirement ma toute neuve robe d'avocat (j'ai prêté serment le 11 février 1976) contre l'uniforme. Une fois honorées mes obligations militaires, j'avais la chance de faire mon entrée au Palais avec un dossier réputé impossible. Rien de tel, pour lancer une carrière, que de l'emporter dans une affaire où l'on partait battu. L'adversaire et les confrères de l'adversaire, le client et les confrères du client vous assurent une publicité de bouche à oreille du meilleur aloi.

Ce premier succès, estimai-je, était celui, non du génie mais de ma méthodologie qui, seule, permet de réduire les risques d'erreur et d'assurer à nos prestations ce que l'on appelle aujourd'hui, dans les industries les plus performantes, la

«qualité totale» ou le «zéro défaut». Ma méthode, je n'allais cesser de la conforter et de l'affiner au fil des affaires jusqu'à lui garantir cette fiabilité et cette originalité qui en ont fait «la méthode Borloo» (ce n'est pas moi qui ai créé l'appellation).

Ainsi mon penchant pour la démarche scientifique et cette conviction du rôle essentiel que doit tenir la méthodologie dans notre profession m'ont-ils conduit très tôt à l'idée, absolument nouvelle en France, d'intégrer des ingénieurs dans mon cabinet d'avocats, à côté de spécialistes de la finance et de l'organisation et, bien entendu, d'avocats. Lorsque j'ai lancé cette nouvelle pratique, le Conseil de l'Ordre a débattu pour savoir si j'avais le droit d'employer des ingénieurs. J'ai eu gain de cause et aujourd'hui une quinzaine de cabinets m'ont imité.

Une fois n'est pas coutume, nos confrères américains, qui ne connaissent pas ce type d'organisation, sont donc en retard sur nous. Mais restons très modestes, même s'ils sous-estiment à l'excès les cabinets français d'avocats d'affaires au point de les mettre sur le même rang que...

Le fossé s'est creusé, aujourd'hui, dans ce secteur, entre les avocats de style traditionnel, juristes «littéraires», sans formation scientifique, et ceux qui sortent d'une école d'ingénieurs ou de management. Les premiers éprouvent d'énormes difficultés et n'en ont que plus de mérite.

Attention, cependant, à ne pas allumer de guerres de religion. Ajouter des compétences d'ingénieurs et de financiers à celles de l'avocat à l'intérieur d'une équipe diversifiée mais soudée, cela ne signifie nullement que l'on minore le rôle traditionnel de l'avocat. Bien au contraire. Et c'est pourquoi il serait faux de croire qu'un cabinet d'avocats conçu et organisé selon ces principes ne présenterait plus aucune différence avec un cabinet de conseils juridiques, financiers ou autres.

Quand les responsables d'un très grand groupe industriel, bancaire, etc. viennent dans un cabinet d'avocats pour évoquer le projet d'une grosse opération d'O.P.A., ils ne parlent pas de la même façon — je veux dire qu'ils parlent en toute confiance — parce que nous sommes un cabinet d'avocats. Curieusement, d'ailleurs, comme s'ils bénéficiaient d'une grâce collective, les ingénieurs et financiers non-avocats qui sont intégrés